



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

CAT: Charente

Question écrite n° 37978

### Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Charente) attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les difficultés de l'Adapei de Charente. Les parents d'handicapés mentaux ayant des enfants de plus de vingt ans sont très inquiets pour leur avenir. En effet, les structures du CAT et de l'atelier protégé du département sont à saturation et la liste d'attente à la Cotorep ne cesse de s'allonger. Une intégration dans l'artisanat local ou dans l'industrie est problématique et jamais définitive. Elle concerne toujours une infime partie de la population intéressée. Les grandes entreprises du département licencient en préretraite ou n'embauchent pas de travailleurs handicapés. Le 3 octobre 1986, l'Adapei de la Charente, consciente des difficultés et de la nécessité de créer une structure de travail protégé, a déposé une demande d'implantation d'un centre d'aide par le travail de trente-six places dans la commune de Champniers. Le 2 avril 1987, le préfet de la région a rejeté cette demande, en fondant sa réponse sur l'impossibilité de mettre en place, par redéploiement, les moyens en personnel et en crédits nécessaires au fonctionnement. Pour ajouter aux difficultés, la CDES du département, depuis le mois de septembre 1987, a adopté une position nouvelle en refusant de maintenir dans les IME les enfants de plus de vingt ans. Cette situation, bien que reconnue difficile par les services de la DDASS, aurait été rendue nécessaire et répondrait à des directives nationales, tant des ministères concernés que des caisses d'assurance maladie. Devant cette situation catastrophique, les responsables de l'Adapei en sont réduits à créer des entreprises occupationnelles, avec leur propre financement, pour leur donner une couverture sociale, alors qu'ils n'en ont ni les moyens ni la compétence. C'est ainsi qu'à l'IME de Soyaux sont momentanément maintenus quinze adultes, sans aucune autre aide que celle des familles. Une solution à ce douloureux problème doit être rapidement trouvée. Les centres spécialisés IMP et Impro ont donné aux enfants handicapés une éducation remarquable. À l'heure de récolter le fruit du dévouement de chacun, il est douloureux d'envisager de rendre les enfants aux familles ou d'en faire des chômeurs alors qu'ils pourraient être utiles à la société et que le travail est nécessaire à leur épanouissement. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour favoriser le développement de l'Adapei de Charente.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boucheron Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37978

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1081